

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU JEUDI 17 JUILLET 2025 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2025.

Présents : BOBINEAU Joël, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, VASSEAUD Céline, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, LARGETEAU René-Pierre, ALLETRU Sonia.

Absents excusés : BONNEAU Stéphane donne pouvoir à SPENNATO Fabienne, PASCAULT-BRICAUD Evelyne donne pouvoir à QUELEN Joël, ROYER Stéphanie.

Absent : ROMANO Guillaume

Secrétaire de séance : LARGETEAU René-Pierre

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2025

2 – Suivi des travaux et projets en cours

• **Travaux de mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie : lot 5 (menuiseries extérieures aluminium) → avenant n°1**

3 – Signalétique

4 – Devis

5 – PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat)

6 – Compte-rendu des différentes réunions

7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : transfert de compétence du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) La Capucine

8 – Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux – Répartition des sièges.

9 – Convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa.

10 – Délibérations et questions diverses

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2025 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 – Suivi des travaux et projets en cours :

• Travaux de mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie : lot 5 (menuiseries extérieures aluminium) → avenant n°1

➤ Monsieur le Maire informe que la réunion de chantier du vendredi 11 juillet a été annulée car l'entreprise de désamiantage était présente sur le site et que cette opération nécessite que personne ne soit sur site. Prochaine réunion vendredi 25 juillet.
Concernant l'avancement du chantier, la cage d'escalier, la dépose ainsi que la pose de la nouvelle charpente sont en cours.

Avenant n° 01 au lot n° 5 du marché de mise en accessibilité de la mairie – extension et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 au lot n° 05 du marché de travaux concernant la mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie :

⇒ Lot n° 05 : Menuiseries extérieures alu
Montant HT initial : 63 093.60 € (75 712.32 € TTC)
Avenant n° 1 HT : - 2 639.10 € (- 3 166.92 € TTC)
Nouveau montant HT : 60 454.50 € (75 545.40 € TTC)

3 – Signalétique :

➤ Monsieur Damien SABOURAUD confirme que toutes les signalétiques de la commune sont commandées et que la pose sera bien semaines 30 et 31.

Il s'est renseigné auprès de l'ARD (Agence Routière Départementale) pour qu'un feu rouge pédagogique de vitesse soit installé au niveau de la Route de la Bironnière ; affaire à suivre.

4 – Devis :

Voirie – Route du lac / Rue de la Vallée

➤ L'entreprise SARL Charrier NC a envoyé un devis concernant le terrassement d'une tranchée Rue de la Vallée rejoignant la Route du Lac. Ce busage plus large permettrait de récolter les eaux pluviales du bourg sans occasionner de dégâts chez l'administré ayant déjà subi un sinistre. Le montant du devis s'élève à 17 100.00 € TTC.

Monsieur Damien SABOURAUD a reçu le devis de l'entreprise Rineau TP, pour les mêmes travaux, cependant le chiffrage n'a été fait que pour la Rue de la Vallée. Il va redemander un devis complémentaire ayant les mêmes similitudes que celui de l'entreprise SARL Charrier NC afin de faire un comparatif.

Voirie – City-Park

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a reçu le devis de l'entreprise Rineau TP concernant la création d'une allée piétonne et d'une place PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour le city-park. Pour 33 m² d'enrobé avec une signalisation verticale et horizontale, le montant s'élève à 2 745.60 € TTC. Monsieur le Maire souhaite qu'il y ait également une signalétique de texture rugueuse en relief permettant aux déficients visuels de détecter les obstacles. Un devis complémentaire va être demandé.

➤ Un devis a également été reçu de l'entreprise Rineau TP concernant la réalisation d'un revêtement bicouche du parking du city-park. Son coût est de 10 440.00 € TTC. Monsieur Damien SABOURAUD va solliciter à nouveau Rineau TP pour que soit chiffré un enrobé à la place d'un bicouche.

Voirie

➤ Monsieur Damien SABOURAUD fait lecture du devis de Rineau TP concernant la remise en état de certaines voiries. Sont concernées :

- Le Chemin de Chantoiseau pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur 360 m de long,
- La Clavelière pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur 200 m de long,
- La Cornelière pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur 280 m de long,
- La Renaudière pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur 1 200 m de long.

Monsieur Damien SABOURAUD souhaite revoir le devis car il trouve étrange que le chiffrage de la Renaudière soit sur 1 200 m. Un point sera fait à nouveau lors de la prochaine réunion de conseil.

Camion benne

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du garage de la forêt concernant l'acquisition d'un Renault Master de 2020 de 76 000 km. Son montant est de 20 870.00 € HT ; il va se rapprocher du garage pour un éventuel achat.

5 – PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat) :

➤ Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec le bureau d'étude PLANeD, Monsieur Eric BECET de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et Monsieur Damien SABOURAUD s'est tenue en mairie le jeudi 26 juin. Au cours de cette réunion, il a été répertorié les zones constructibles et non constructibles. De ces zones constructibles, il a été établi 3 zones urbaines : le bourg, les Ouillères et le Nay. Il a également été abordé le rappel de la loi Climat et résilience et ZAN 2 qui vise à réduire de moitié d'ici 2031 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée de 2011 à 2021. Monsieur Damien SABOURAUD explique que tout ce qui a été construit depuis janvier 2021 se comptabilise pour la période de 2011 à 2031.

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée estime que la signature du PLUiH se fera fin 2027, début 2028 si toutes les communes acceptent la réglementation.

Une concertation avec les agriculteurs de Mervent sera organisée entre le 15 août et le 15 septembre 2025.

Date de la prochaine réunion à définir.

Dossier de présentation de LANGA

➤ Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Francis ROYER et l'entreprise LANGA International concernant le projet d'installer un parc photovoltaïque sur les deux anciens

terrains de la scierie de Mervent. Les deux parcelles sont actuellement situées en zone économique. Afin que ce projet soit réalisable, la société souhaite que la commune déclassé ces deux parcelles pour les classer en friche industrielle. De plus, un des deux terrains a une bande de 20 m en zone non-aedificandi qui ne peut recevoir aucun édifice.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par LANGA International afin que la commune atteste que les deux parcelles seront déclassées de leur zone économique pour passer en friche industrielle.

Le Conseil Municipal décide de donner une réponse ultérieurement car il souhaite se rapprocher du bureau d'étude PLANeD et de Monsieur Eric BECET pour connaître les impacts de ce changement.

6 – Compte-rendu des différentes réunions :

Station d'épuration

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a essayé à plusieurs reprises de joindre le propriétaire du terrain susceptible de pouvoir accueillir la future station d'épuration ; en vain. Une autre alternative a donc été pensée. Monsieur Antoine BERNARD et Madame Claire MIMAULT exploite une parcelle jouxtant celle pensée pour le projet, d'une superficie de 18 400 m². Monsieur le Maire va les rencontrer pour savoir s'ils accepteraient de rétrocéder à la commune 3 000 m² de cette parcelle pour installer la station d'épuration, avant d'en faire part à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée ; affaire à suivre.

Bornage de la Grande Perrure

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a rencontré de nouveaux les personnes concernées par le litige qui subsiste à la Grande Perrure. Le projet exposé par Monsieur Aymeric DROCHON et Monsieur Antoine BERNARD a finalement été revu. Le bornage reviendra donc à l'initial de ce qui avait été convenu : la commune pourrait rétrocéder une partie du chemin communal. En attente du dossier du géomètre pour signature.

7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : transfert de compétence du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) La Capucine :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert de compétence pour le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) La Capucine a été voté favorablement pour que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée en prenne la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve à compter du 1^{er} janvier 2026 le transfert de la gestion du LAEP La Capucine de Fontenay-le-Comte ;

↳ Décide d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée figurant en annexe modifiant la compétence 5.3.2. Enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- « La gestion et l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Capucine dans le local mis à disposition par la ville de Fontenay-le-Comte au sein de la Maison de l'Enfance et en dehors de cet espace sur les communes du territoire du Pays de Fontenay-Vendée. ».

↳ Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

8 – Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

– Répartition des sièges :

➤ Monsieur le Maire fait de nouveau lecture du courrier concernant la recomposition de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux – répartition des sièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Donne un avis favorable sur la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes selon les modalités suivantes :

○ Répartition de Droit Commun

Population INSEE	35 727
Ville la plus peuplée	Fontenay-le-Comte
Nombre de sièges	42
Nombre de communes	25

COMMUNE	Population municipale authentifiée	Nombre de sièges
FONTENAY-LE-COMTE	13 806	17
DOIX LES FONTAINES	1 757	2
VELLUIRE-SUR-VENDÉE	1 366	1
LONGEVES	1 360	1
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1 263	1
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1 211	1
AUCHAY-SUR-VENDEE	1 176	1
PISSOTTE	1 144	1
FOUSSAIS-PAYRE	1 118	1
MERVENT	1 073	1
LANGON	1 050	1
SERIGNE	1 029	1
HERMENAULT	903	1
VOUVANT	823	1
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU	820	1
ORBRIE	802	1
MONTREUIL	801	1
BOURNEAU	717	1
PETOSSE	684	1
POUILLE	643	1
SAINT-CYR-DES-GATS	549	1

SAINT-VALERIEN	543	1
MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	526	1
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE	394	1
SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	169	1
TOTAL	35 727	42

↳ **DIT** que cette délibération sera transmise à la Préfecture de la Vendée et à la Communauté de communes pour information.

9 – Convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle

LoRa :

➤ Monsieur le Maire fait lecture de la convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa. Ce réseau très bas débit sera mis en place à deux endroits : au stade et sur le toit de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la Convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

10 – Délibérations et questions diverses :

Cross duathlon du 19 octobre 2025

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents parcours de courses et VTT.

Mini-pelle

➤ Monsieur le Maire confirme que la mini-pelle a été livrée la semaine dernière. La mise en route n'a pas encore été faite. Deux devis ont été reçus de l'assurance Groupama : un qui comporte la formule Essentielle pour un montant annuel de 212.80 € TTC et l'autre qui comprend la formule Optimum pour un coût annuel de 480.25 € TTC. Le Conseil Municipal décide de choisir la formule Optimum pour avoir de meilleures garanties.

Effacement des réseaux à la Citardière

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception des conventions concernant les frais de participation de la commune pour l'effacement des réseaux (éclairage public et réseau téléphonique) à la Citardière.

Les frais concernant les travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique s'élève à 37 433.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte de participer au frais de travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à verser le montant de la participation et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Les frais concernant les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux sont de l'ordre de 10 258.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte de participer au frais de travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux,

↳ Autorise Monsieur le Maire à verser le montant de la participation et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Orange

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'orange concernant le retrait du réseau cuivre prévu pour fin 2028. Il invite les communes à en avertir la population.

Lotissement les Hauts du Lac

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative aux travaux d'éclairage liés à l'extension de réseaux afin de desservir le lotissement les Hauts du Lac.

Il s'agit d'une convention tripartite entre la commune de Mervent, le SyDEV et l'aménageur « la SCI Haut du Lac Mervent ». Aucune dépense n'incombera à la Commune dans ladite convention. Les frais s'élèvent à 21 330.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la convention tripartite relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cabinet dentaire

➤ Une personne est très intéressée pour reprendre le cabinet dentaire pour une installation au 01 octobre 2025. Les démarches et l'achat de matériel sont en cours. Lors de la rencontre avec Monsieur le Maire, plusieurs points sur son installation ont été évoqués.

Rencontre avec le Docteur LORDIER

➤ Un rendez-vous aura lieu le jeudi 24 juillet en mairie avec Monsieur le Maire et les adjoints afin de discuter du départ du Docteur GHIOCA.

Réunion Sycodem

➤ Monsieur le Maire rappelle que la réunion Sycodem prévue initialement le 26 juin 2025 a été reportée au 18 septembre 2025, il demande aux élus qui pourra être présent.

Affaire du bateau

➤ Monsieur le Maire va de nouveau essayer de recontacter le dernier propriétaire connu du bateau pour essayer de trouver un terrain d'entente. L'entreprise Transports FONTAN SAS a estimé un coût de transport, chargement et déchargement à la grue de 750.00 € HT.

Annulation du feu d'artifice du 13 juillet 2025

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux raisons qui ont conduit à annuler le feu d'artifice du 13 juillet : la proximité de la forêt ainsi que l'arrêté préfectoral plaçant la Vendée au niveau risque incendie « élevé ».

Inauguration de la MAM et du city-park

➤ Monsieur le Maire évoque sa satisfaction sur cette inauguration, il a reçu que de bons retours concernant le city-park. Peu de participation de nos concitoyens.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet

➤ Monsieur Christophe PÉCATE, sous-préfet de Fontenay-Le-Comte est venu accompagné de sa collaboratrice visiter la commune et les commerces le jeudi 17 juillet.

Laverie

➤ Monsieur Damien SABOURAUD est allé voir le propriétaire de la maison la plus proche du projet d'installation de la laverie. Il est favorable à cette aménagement ; à revoir.

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion de conseil : 12 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Monsieur LARGETEAU René-Pierre

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU